

# Bordereau de signature

## DEC2017\_0133



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/07/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/07/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-07-13)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

DEC2017\_ 0133

DECISION

**Objet :** CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES N°2017/017 RELATIF A L'ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** les articles 4 et 42-2° de l'Ordonnance du 23/07/2015 et les articles 27 et 34-I-1° du Décret du 25/03/2016 relatifs aux Marchés Publics, et le Décret n°2017-516 du 10/04/2017 portant diverses dispositions en matière de Commande Publique,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de prestations intellectuelles n°2017/017 relatif à l'Etude de programmation pour la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry,

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 01 avril 2017, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°495749, et publié sur le site du BOAMP sous la référence n°17-45677,

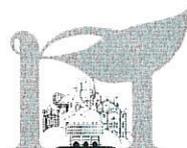
**VU** le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 50 % et le critère du prix pondéré à 50 %,

**CONSIDERANT** que trois plis ont été déposés par voie dématérialisée dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 21 avril 2017 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, et que dès lors les trois offres ont été analysées,

**CONSIDERANT** qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société ASCISTE INGENIERIE,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats «Services» et de l'opération « Prestations intellectuelles pour l'Etude de programmation de la reconstruction de l'école Jules Ferry», dont la valeur ne dépasse pas 25 000 euros HT,

1/2



**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la société ASCISTE INGENIERIE SAS, sise 160 rue Louis Victor de Broglie - BP 44 à BEZANNES (51430), le marché public de prestations intellectuelles n°2017/017 relatif à l'Etude de programmation pour la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry, pour un montant global et forfaitaire de 19 036,00 € HT (22 843,20 € TTC). Le marché prend effet à compter de sa date de notification, pour une durée estimée à 20 semaines (4,5 mois).

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le ....12...JUIL...2017

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel Vachez.



*Cadre réservé à l'AG*

Transmis au représentant de l'Etat le	13 JUIL. 2017
Affiché le	13 JUIL. 2017
Notifié le	
Publié le	13 JUIL. 2017

